

THE ARMY, NAVY AND AIR FORCE VETERANS IN CANADA CADET MEDAL OF MERIT

MÉDAILLE DU MÉRITE DES CADETS DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DES FORCES AÉRIENNES AU CANADA

GENERAL

1. The Army, Navy and Air Force Veterans in Canada (ANAVETS), as a legacy to its desire to promote excellence and awareness of the CCO, has established the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada Cadet Medal of Merit (ANAVETS Cadet Medal of Merit).

2. One medal shall be awarded at each CSTC to the top cadet, male or female, for each course listed in paragraphs 6, 7 and 8 hereunder.

DESCRIPTION

3. The decoration consists of a pewter-coloured medallion with ribbon. At the centre of the medallion is the centre portion of the ANAVETS insignia. Circling the insignia is written "Army Navy & Air Force Veterans in Canada" on one face and the French equivalent on the other face. Along the edge, there is a striped border of red, white and blue. The ribbon, 3.5 cm wide, is blue with two sets of thin vertical stripes of red and white. A metal bar at the top of the ribbon reads CADET and a second metal bar at the bottom of the ribbon, to which the medallion is joined, reads MERITUM.

SELECTION CRITERIA

4. The following selection criteria shall be used to determine the medal recipients:

- a. overall achievement on the course;

GÉNÉRALITÉS

1. Les Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada (ANAVETS), par leur volonté de promouvoir l'excellence et une meilleure reconnaissance des OCC, ont établi la Médaille du mérite des cadets des Anciens combattants de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada (Médaille du mérite des cadets ANAVETS).

2. On remettra une médaille au meilleur cadet ou cadette à chaque CIEC pour chacun des cours énumérés aux paragraphes 6, 7 et 8 ci-dessous.

DESCRIPTION

3. La décoration comprend un médaillon de couleur étain avec ruban. Au centre du médaillon se trouve la partie centrale de l'insigne d'ANAVETS. Autour de l'insigne s'inscrivent les mots «Les anciens combattant de l'Armée, de la Marine et des Forces aériennes au Canada» sur une face et la version anglaise sur l'autre face. Une bordure de rayures rouge, blanc et bleu orne le médaillon. Le ruban, d'une largeur 3.5 cm, est bleu avec deux groupes de minces rayures verticales de rouge et blanc. Une barrette en métal gravée avec le mot «CADET» s'attache au bout supérieur du ruban. Une deuxième barrette, à laquelle se joint le médaillon et qui est gravée avec le mot «MERITUM», s'attache à la partie inférieure du ruban.

CRITÈRES DE SÉLECTION

4. Les critères de sélection suivants seront utilisés pour déterminer les récipiendaires des médailles:

- a. rendement global pendant le cours;

- b. leadership qualities;
- c. instructional abilities (criteria used if applicable to the course for which the medal is being awarded);
- d. dress and deportment;
- e. motivation; and
- f. cooperation with others.

- b. aptitudes au leadership;
- c. aptitudes à l'instruction (critère utilisé si approprié au cours pour lequel la médaille est décernée);
- d. tenue et conduite;
- e. motivation; et
- f. coopération avec autrui.

SELECTION COMMITTEES

5. For each course listed in paragraphs 6, 7 and 8 hereunder, the CSTC Commanding Officer shall form a selection committee comprised of members of his staff. These committees shall ensure the most deserving candidates are selected to receive the medals in accordance with the selection criteria.

COMITÉS DE S ÉLECTION

5. Pour chacun des cours énumérés aux paragraphes 6, 7 et 8 ci-dessous, le commandant du CIEC ordonnera la formation d'un comité de sélection composé de membres de son personnel. Ces comités devront s'assurer que seuls les meilleurs candidats sont sélectionnés pour recevoir les médailles en accord avec les critères de sélection.

SEA CADETS

6. Sea cadets loaded on the following summer courses are eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit:

CADETS DE LA MARINE

6. Les cadets de la Marine inscrits aux cours d'été suivants sont admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS:

- a. Boatswain Mate Course;
- b. Sailing Coach Course;
- c. Silver Sail Course;
- d. Shipwright Course;
- e. Marine Engineering Course;
- f. Drill and Ceremonial Instructor Course;
- g. Fitness and Sports Instructor Course;
- h. Air Rifle Marksmanship Instructor Course;

- a. Cours de maître de manœuvre;
- b. Cours d'entraîneur de voile;
- c. Cours de voile – Argent;
- d. Cours de charpentier;
- e. Cours de mécanicien de navire;
- f. Cours d'instructeur d'exercice militaire et cérémonial;
- g. Cours d'instructeur de conditionnement physique et de sports;
- h. Cours d'instructeur de tir de carabine à air comprimé;

- i. Military Band – Advanced Musician Course; and
- j. Pipe Band – Advanced Musician Course.

- i. Musique militaire – Cours de musicien avancé; et
- j. Corps de cornemuses – Cours de musicien avancé.

ARMY CADETS

7. Army cadets loaded on the following summer courses are eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit:

- a. Parachutist Course;
- b. Expedition Instructor Course;
- c. Leadership and Challenge Course;
- d. Drill and Ceremonial Instructor Course;
- e. Fitness and Sports Instructor Course;
- f. Royal Canadian Army Cadets National Rifle Team;
- g. Fullbore Marksmanship Phase 2 Course;
- h. Air Rifle Marksmanship Instructor Course;
- i. Military Band – Advanced Musician Course; and
- j. Pipe Band – Advanced Musician Course.

AIR CADETS

8. Air cadets loaded on the following summer courses are eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit:

- a. Advanced Aviation Technology Course – Airport Operations;

CADETS DE L'ARMÉE

7. Les cadets de l'Armée inscrits aux cours d'été suivants sont admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS:

- a. Cours de parachutiste;
- b. Cours d'instructeur d'expéditions;
- c. Cours d'art du commandement et défi;
- d. Cours d'instructeur d'exercice militaire et cérémonial;
- e. Cours d'instructeur de conditionnement physique et de sports;
- f. Équipe nationale de tir des Cadets royaux de l'Armée canadienne;
- g. Cours de tir de précision gros calibre – Phase 2;
- h. Cours d'instructeur de tir de carabine à air comprimé;
- i. Musique militaire – Cours de musicien avancé; et
- j. Corps de cornemuses – Cours de musicien avancé.

CADETS DE L'AIR

8. Les cadets de l'Air inscrits aux cours d'été suivants sont admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS:

- a. Cours de technologie avancée de l'aviation – Opérations d'un aéroport;

- b. Advanced Aviation Technology Course – Aircraft Maintenance;
- c. Advanced Aerospace Course;
- d. Drill and Ceremonial Instructor Course;
- e. Fitness and Sports Instructor Course;
- f. Survival Instructor Course;
- g. Air Rifle Marksmanship Instructor Course;
- h. Military Band – Advanced Musician Course; and
- i. Pipe Band – Advanced Musician Course.

- b. Cours de technologie avancée de l’aviation – Entretien d’aéronef;
- c. Cours d’aérospatiale avancée;
- d. Cours d’instructeur d’exercice militaire et cérémonial;
- e. Cours d’instructeur de conditionnement physique et de sports;
- f. Cours d’instructeur en survie;
- g. Cours d’instructeur de tir de carabine à air comprimé;
- h. Musique militaire – Cours de musicien avancé; et
- i. Corps de cornemuses – Cours de musicien avancé.

9. Air cadets participating in the Power Pilot Scholarship and Glider Pilot Scholarship are not eligible for the ANAVETS Cadet Medal of Merit as they are eligible candidates for the Air Force Association of Canada Medal that is awarded for those courses. Refer to [CATO 52-08](#) for more details on this medal.

9. Les cadets de l’Air participant à la Bourse de pilote d’avion et la Bourse de pilote de planeur ne sont pas admissibles à la Médaille du mérite des cadets ANAVETS, car ils sont admissibles à la Médaille de l’Association des Forces aériennes du Canada qui est décernée pour ces cours. Se référer à l’[OAIC 52-08](#) pour de plus amples détails sur cette médaille.

COMMON SUMMER COURSES

10. Here is the list of common summer courses for Sea cadets, Army cadets and Air cadets:

- a. Fitness and Sports Instructor Course;
- b. Air Rifle Marksmanship Instructor Course; and
- c. Military Band – Advanced Musician Course; and
- d. Pipe Band – Advanced Musician Course.

COURS D’ÉTÉ COMMUNS

10. Voici la liste des cours d’été communs pour les cadets de la Marine, les cadets de l’Armée et les cadets de l’Air:

- a. Cours d’instructeur de conditionnement physique et de sports;
- b. Cours d’instructeur de tir de carabine à air comprimé; et
- c. Musique militaire – Cours de musicien avancé; et
- d. Corps de cornemuses – Cours de musicien avancé.

11. Sea cadets, Army cadets and Air cadets attending a common summer course at the same CSTC shall be considered to be on the same course for the purpose of awarding the ANAVETS Cadet Medal of Merit. Only one medal shall be awarded to the top male cadet or the top female cadet on the course, whether it is a Sea cadet or an Army cadet or an Air cadet.

DISTRIBUTION OF MEDALS

12. Annually, D Cdts & JCR shall forward an appropriate quantity of medals to CSTCs based on the number of summer courses being conducted for that year in each location.

MEDAL PRESENTATIONS

13. An ANAVETS representative shall present the medals to the recipients at the graduation parades of the different CSTCs. If an ANAVETS representative is not available, the Reviewing Officer shall present the medals.

MULTIPLE MEDALS RECIPIENTS

14. A cadet having already received the ANAVETS Cadet Medal of Merit may also, in subsequent years, be the best cadet on other courses for which this medal is awarded thus the possibility of this cadet receiving one or two additional ANAVETS Cadet Medal of Merit.

15. For second-time medal recipients, a silver coloured maple leaf clasp shall be affixed in the middle and center of the medal and ribbon. For third-time medal recipients a gold coloured maple leaf clasp shall be affixed in the middle and center of the medal and ribbon.

11. Les cadets de la Marine, les cadets de l'Armée et les cadets de l'Air participants à un cours d'été commun au même CIEC seront considérés être sur le même cours en ce qui a trait à la remise de la Médaille du mérite des cadets ANAVETS. Seulement une médaille sera décernée au meilleur cadet ou à la meilleure cadette sur le cours qu'il soit un cadet de la Marine, un cadet de l'Armée ou un cadet de l'Air.

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES

12. Annuellement, la D Cad & RJC fera parvenir une quantité appropriée de médailles aux CIEC en fonction du nombre de cours d'été enseignés pour l'année en cours à chaque endroit.

REMISE DES MÉDAILLES

13. Les médailles seront présentées aux récipiendaires par un représentant d'ANAVETS lors des parades de graduation aux différents CIEC. Si un représentant d'ANAVETS n'est pas disponible, les médailles seront présentées par l'officier de revue.

RÉCIPIENDAIRES DE MÉDAILLES MULTIPLES

14. Un cadet ayant déjà reçu la Médaille du mérite des cadets ANAVETS peut également, lors d'années subséquentes, être le meilleur cadet sur d'autres cours pour lesquels cette médaille est décernée donc il y a possibilité pour ce cadet de se voir remettre une ou deux Médailles du mérite des cadets ANAVETS additionnelles.

15. Pour les récipiendaires d'une deuxième médaille, une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur argent sera fixée au milieu et au centre de la médaille et du ruban. Pour les récipiendaires d'une troisième médaille, une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur or sera fixée au milieu et au centre de la médaille et du ruban.

16. To receive their medal and ribbon affixed with a silver or gold coloured maple leaf clasp, second-time and third-time medal recipients shall return the second or third ANAVETS Cadet Medal of Merit they received at the graduation parade to the ANAVETS National Headquarters, through their squadron Commanding Officer. ANAVETS shall have the medal and ribbon affixed with the appropriate coloured maple leaf clasp and then returns the affixed medal and ribbon to the cadet. Follow the same procedure as for medal and/or ribbon replacement; see paragraphs 18 and 19 hereunder.

NOTIFICATION OF AWARD

17. In the week following the graduation parade, the CSTC Commanding Officer or his designate shall record medal recipients in FORTRESS.

MEDAL AND/OR RIBBON REPLACEMENT

18. A replacement medal and/or ribbon may be obtained by submitting a written request to the ANAVETS National Headquarters. The following information must be included with the request:

- a. medal recipient's given name(s) and surname;
- b. medal recipient's squadron number at the time of award, and if two or three different squadrons for a second-time or third-time medal recipient, indicate the different squadrons;
- c. year in which the medal was awarded or years in which the two or three medals were awarded for a second-time or third-time medal recipient;

16. Pour recevoir leur médaille et ruban avec une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur argent ou or, les récipiendaires d'une deuxième ou d'une troisième médaille doivent retourner la deuxième ou troisième médaille reçue à la parade de graduation au siège national de l'ANAVETS, à travers leur commandant d'escadron. ANAVETS fera fixer une agrafe en forme de feuille d'érable de couleur appropriée à la médaille et au ruban pour ensuite retourner cette médaille et ruban avec agrafe au cadet. Suivre la même procédure que pour le remplacement d'une médaille et/ou d'un ruban, voir les paragraphes 18 et 19 ci-dessous.

AVIS DE LA REMISE

17. Dans la semaine suivant la parade de graduation, le commandant du CIEC ou son délégué doit enregistrer les récipiendaires de la médaille dans FORTERESSE.

REPLACEMENT D'UNE MÉDAILLE ET/OU D'UN RUBAN

18. Une médaille et/ou un ruban de remplacement peuvent être obtenus en faisant parvenir une demande écrite au siège national de l'ANAVETS. Les informations suivantes doivent être incluses avec la demande:

- a. le(s) prénom(s) et le nom de famille du récipiendaire de la médaille;
- b. le numéro d'escadron du récipiendaire de la médaille au moment de la remise, et si deux ou trois escadrons différents pour un récipiendaire d'une deuxième ou d'une troisième médaille, indiquer les différents escadrons;
- c. l'année où la médaille a été décernée ou les années où les deux ou trois médailles ont été décernées pour un récipiendaire d'une deuxième ou d'une troisième médaille;

- d. location where the medal was awarded, and if two or three different locations for a second-time or third-time medal recipient, indicate the different locations;
- e. medal recipient's telephone number(s); and
- f. mailing address where the medal and/or ribbon are to be sent.

- d. l'endroit où la médaille a été décernée, et si deux ou trois endroits différents pour un récipiendaire d'une deuxième ou d'une troisième médaille, indiquer les différents endroits;
- e. numéro(s) de téléphone du récipiendaire de la médaille; et
- f. l'adresse postale où la médaille et/ou le ruban doivent être expédiés.

19. The replacement medal and/or ribbon request is to be sent by mail to the ANAVETS National Headquarters at the following address:

19. La demande pour une médaille et/ou un ruban de remplacement doit être envoyée par la poste au siège national de l'ANAVETS à l'adresse suivante:

The Army, Navy and Air Force Veterans in
Canada
Dominion Headquarters
6 Beechwood Avenue, Suite #2
Ottawa, ON
K1L 8B4

Les Anciens combattants de l'Armée, de la
Marine et des Forces aériennes au Canada
Quartier général du Dominion
6 Avenue Beechwood, Suite #2
Ottawa, ON
K1L 8B4